

Déclaration et recommandations de la Conférence de l'Année internationale de la biodiversité de l'UNESCO : Sciences et politiques de la biodiversité

(Siège de l'UNESCO, Paris, 25-29 janvier 2010)

A. Contexte

1. Dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité des Nations Unies, la Conférence de l'Année internationale de la biodiversité de l'UNESCO : Sciences et politiques de la biodiversité (Siège de l'UNESCO, Paris, 25-29 janvier 2010) a rassemblé plus de 250 participants venus de tous les continents pour présenter les nouvelles découvertes scientifiques sur la biodiversité concernant plusieurs questions thématiques et transversales importantes, ainsi que pour en évaluer l'incidence sur l'élaboration des politiques. La Conférence a eu lieu suite au lancement de haut niveau de l'Année internationale à Paris les 21 et 22 janvier 2010. Elle est intervenue cinq ans après la Conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance », qui s'est également tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, en janvier 2005.

2. Tout en tenant compte des priorités exprimées par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Conférence a accordé une attention particulière à l'opinion de la communauté scientifique afin de mettre en valeur les nouvelles connaissances qui pourraient être prises en compte dans le cadre de décisions concernant la biodiversité. En conséquence, la déclaration et les recommandations de la Conférence seront présentées au cours d'un certain nombre de réunions pertinentes en 2010, notamment : la Conférence de Trondheim sur l'Objectif post-2010 relatif à la diversité biologique, qui sera organisée en février ; la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la biodiversité, qui se tiendra à New York le 25 septembre ; la 185^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO, qui aura lieu à Paris en automne ; et la réunion de la Conférence des Parties à la CDB, qui se tiendra à Nagoya (Japon) en octobre. Les résultats de la Conférence seront également largement diffusés et présentés dans le cadre d'autres instances pertinentes.

B. Le défi mondial de la biodiversité

3. La biodiversité, la variété des espèces présentes sur Terre, est la source de tous les biens et services essentiels dont dépend notre existence. Nourriture, fibres, énergie, médicaments, purification de l'air et de l'eau, atténuation des inondations et des sécheresses, stabilisation du climat - ne sont que quelques-uns des services essentiels rendus par la biodiversité. Les biens et services fournis par celle-ci constituent la base sur laquelle repose l'économie, y compris les échanges. En conséquence, la biodiversité est un ingrédient unique du développement durable et elle est indispensable pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

4. La contribution de la biodiversité à la vie et au bien-être des êtres humains n'est pas seulement d'ordre pratique, physique et utilitaire, mais aussi culturel et spirituel. La diversité du monde naturel a été une source d'inspiration constante tout au long de l'histoire de l'humanité, influençant les traditions et l'évolution de notre société. Pourtant, au cours des dernières décennies, la biodiversité a décliné à un rythme sans précédent, principalement à cause d'activités humaines non viables ; de plus, l'Objectif biodiversité 2010 adopté au Sommet mondial pour le développement durable, puis par les Parties à la CDB en 2002, n'a pas été atteint. Étant donné l'importance de la biodiversité pour le développement et le bien-être des êtres humains, l'inversion de la tendance à la perte de biodiversité est devenue l'un des principaux défis auquel notre société doit faire face aujourd'hui.

C. La vision

5. Malgré l'abondance des preuves scientifiques et autres de la crise mondiale actuelle de la biodiversité et l'insuffisance des actions en réponse aux appels passés pour y mettre un terme, les participants à la Conférence étaient unanimement déterminés à susciter un changement positif. Conscients de l'importance des différentes échelles dans les fonctions des écosystèmes, nous devons élargir notre vision et nos champs d'action. La révolution technologique en cours modifie notre manière d'échanger et de traiter l'information. Nous vivons dans un monde toujours plus interconnecté sur les plans biologique, culturel et scientifique, ce qui a des conséquences majeures sur la manière dont nous pouvons travailler et communiquer. C'est l'occasion de relever le défi et de résoudre une question qui doit être abordée simultanément à différentes échelles. Il nous faut adopter ces nouvelles technologies et mettre en œuvre des mécanismes efficaces pour les structurer et les utiliser, tout en reconnaissant mieux les précieuses contributions que peuvent apporter les connaissances autochtones et locales. La biodiversité elle-même peut être une source d'inspiration pour notre survie. Dans un monde en évolution, nous devons nous adapter. Il faut susciter l'action en relation avec la nature et ses histoires à tous les niveaux. La biodiversité, qui est dynamique et flexible à des échelles spatiales et temporelles multiples, répond à l'environnement biotique ou abiotique dans lequel elle se trouve. À notre tour, nous devons avoir une réaction dynamique et flexible, en établissant un équilibre entre les niveaux local et mondial et les besoins présents et futurs.

6. Nous reconnaissons l'importance vitale de la diversité locale, tant biologique que culturelle, pour le maintien de la stabilité mondiale. Il faudrait encourager davantage les recherches approfondies sur les liens entre la diversité biologique et culturelle afin de mieux comprendre les effets de la perte de biodiversité sur la vie et le bien-être des êtres humains, ainsi que les effets des transformations culturelles sur le statut et les tendances de la biodiversité. De ce point de vue, les approches pluridisciplinaires de la recherche sur la biodiversité et la collaboration entre les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales doivent être encouragées. Il convient de favoriser les approches participatives (plutôt que directives) de la recherche sur la biodiversité, tout en respectant l'organisation sociale, les visions naturelles du monde et les régimes foncier ou maritime. Cela permettra une meilleure prise en compte du « facteur humain » dans l'étude des processus écologiques, ceux-ci étant étroitement liés aux processus socioéconomiques et culturels et inversement.

D. Priorités et modalités d'action

7. Cette section rend compte des principales sessions de la Conférence et des sujets s'y rapportant. Il ne s'agit pas d'essayer de dresser une liste de toutes les questions les plus urgentes concernant la biodiversité, mais de présenter les thèmes abordés et les actions prioritaires identifiées et recommandées durant les exposés et les discussions tenus lors de la Conférence.

La taxonomie

8. La taxonomie - la découverte, la dénomination, l'identification et le classement des organismes naturels par les scientifiques ou toute autre personne où qu'ils se trouvent - constitue la base des connaissances sur la biodiversité et sous-tend tous les efforts de recherche, de conservation et de gestion de la biodiversité.

9. Cette science entame une renaissance à l'aube du XXI^e siècle. Même si les ressources ne sont pas encore largement disponibles, certains projets et initiatives offrent déjà des exemples d'une nouvelle taxonomie et de l'impact qu'elle aura.

10. Pour développer le recours à la taxonomie, le maintien du *statu quo* n'est pas envisageable face aux grands défis : la grande majorité des espèces n'a pas encore été découverte, la plupart des pays et des zones ne possèdent pas d'inventaire complet de leur biodiversité, et la plupart des pays riches en biodiversité souffrent d'un cruel manque d'experts et de ressources pertinentes.

11. Il faut impérativement renforcer et soutenir davantage les musées d'histoire naturelle et les collections biologiques *in situ* et *ex situ*, en tant qu'infrastructures essentielles pour la production de connaissances sur la biodiversité, ainsi que pour l'éducation et la sensibilisation du public, et aussi pour répondre au besoin d'établir et d'entretenir ce type d'infrastructures dans toutes les régions. L'ajout et le renouvellement réguliers des spécimens biologiques et des échantillons dans ces collections sont indispensables pour leur utilisation efficace dans la recherche et l'éducation ; en outre, la réglementation possible de l'accès aux substances biologiques à l'échelle internationale ne doit pas entraver inutilement le transfert et l'échange réguliers de ces substances dans le cadre d'activités non commerciales.

12. **Les meilleurs moyens de développer et de soutenir la taxonomie sont les suivants :**

- **aider les communautés autochtones et locales à acquérir et préserver leurs connaissances taxonomiques ;**
- **mettre en œuvre une cybertaxonomie, ainsi que des approches moléculaires et autres approches innovantes pour accélérer les flux de travail, de découverte et de description taxonomiques ;**
- **utiliser des outils d'infrastructure numérique et moléculaire pour intégrer les données taxonomiques à d'autres types d'informations sur les sciences de la vie, et élargir ainsi les produits disponibles pour soutenir l'identification et autres services ;**
- **hiérarchiser les efforts déployés en taxonomie en fonction des lacunes dans les connaissances scientifiques et des besoins des utilisateurs ;**
- **faire de la communication et de la sensibilisation des pratiques habituelles et utiliser les médias de l'Internet pour sensibiliser le public et les autres acteurs ;**
- **former une nouvelle génération de taxonomistes capables de travailler de manière flexible et collaborative, et faire le point sur les technologies et outils nouveaux ou émergents ;**
- **reconnaître les précieuses contributions de la taxonomie et l'accepter comme une science d'avant-garde.**

Biogéographie de la conservation

13. La biogéographie de la conservation est l'étude de la répartition spatiale des schémas et des processus de la vie dans le temps, par rapport aux menaces et à leurs conséquences à de multiples niveaux interdépendants. En s'appuyant sur des données écologiques historiques et actuelles, elle permet de guider les stratégies proactives d'atténuation pour la conservation de la biodiversité, et de prévoir les conséquences possibles à venir. En tant qu'outil d'une science citoyenne, elle peut aider les gens à se rapprocher de leur environnement et à mieux le connaître, tout en générant des bases de données mondiales rentables pour orienter la surveillance de la biodiversité et la planification de la conservation. Elle est particulièrement utile pour guider les décideurs s'agissant des différentes échelles, des dynamiques et de l'incertitude concernant les effets du changement climatique et d'autres forces anthropiques sur la biodiversité dans les écosystèmes marins et terrestres.

14. Afin que la biogéographie de la conservation puisse orienter le plus efficacement possible la prise de décision concernant la biodiversité, la Conférence recommande ce qui suit :

- utiliser des données et outils biogéographiques à toutes les échelles, depuis les modèles locaux jusqu'aux modèles mondiaux, expressément et conjointement avec des données économiques, sociales et culturelles, pour contribuer à la planification d'un avenir durable et à l'atténuation des effets des changements environnementaux ;
- utiliser les connaissances biogéographiques, accentuer les efforts pour renforcer les réseaux de zones protégées face aux changements environnementaux, et favoriser les paysages respectant la biodiversité en dehors des zones protégées ;
- saisir les occasions de créer et de restaurer les fonctions des écosystèmes dans les paysages dégradés, par exemple en mettant judicieusement en œuvre des approches proactives telles que la réintroduction d'espèces extirpées et l'aide à la migration ;
- accroître la base des connaissances biogéographiques sur les écosystèmes terrestres, d'eau douce et surtout marins, afin de générer des outils biogéographiques d'assistance à la prise de décision ;
- accroître les réseaux explicites de communication et les interactions entre décideurs, scientifiques, éducateurs, spécialistes et parties prenantes locales, afin de faciliter et de stimuler les connaissances scientifiques utiles pour l'atténuation des effets sur la biodiversité et l'orientation des stratégies proactives de conservation.

Le rôle des connaissances autochtones et locales dans la conservation de la biodiversité

15. Les peuples autochtones, qui vivent souvent au sein d'écosystèmes fragiles et variés, ont développé des connaissances, des innovations, des pratiques, des valeurs, un langage, une culture et une spiritualité autochtones et ancestraux grâce à leur relation spéciale avec la biodiversité et leur environnement naturel. À leur tour, ces connaissances et pratiques orientent l'utilisation et la gestion durables des paysages et des dynamiques écologiques, tout en offrant une contribution particulière à la science de conservation de la biodiversité. La reconnaissance de cette contribution importante et l'échange actif de connaissances dans le cadre d'un protocole juste et équitable contribueront à la conservation de la biodiversité et à des services écosystémiques sains.

16. La recherche anthropologique, l'expérience de la gestion et les acteurs locaux nous apprennent que de nombreuses communautés autochtones et locales modèlent, créent et gèrent la biodiversité par leurs actions et leur organisation sociale. Ces actions et la sélection de plantes et d'animaux dans le cadre de l'agriculture traditionnelle, de la pêche, du pastoralisme ou d'autres activités ont engendré des milieux uniques. La recherche a commencé à clarifier ce rôle grâce à l'écologie historique, et il en est aujourd'hui tenu compte par les parcs nationaux qui avaient jusque-là échoué dans une gestion des écosystèmes anthropiques qui ne prenait pas en compte les populations humaines. L'organisation de la propriété et de la gestion, mais aussi le savoir, le savoir-faire, la vision du monde et l'éthique, jouent un rôle très important dans la conservation d'une mosaïque d'écosystèmes créés grâce à l'évolution parallèle des humains et des autres formes de vie. La biodiversité ne peut être séparée de la diversité culturelle. Elles doivent donc être comprises et étudiées ensemble dans le cadre de recherches pluridisciplinaires, y compris en sciences sociales, en coopération avec les détenteurs de savoirs locaux et autochtones.

17. Il est recommandé d'entreprendre notamment les actions suivantes :

- renforcer les liens entre les connaissances scientifiques et les connaissances locales et autochtones traditionnelles relatives à la biodiversité, dans l'intérêt des détenteurs de savoirs locaux, des scientifiques et des décideurs ;
- favoriser la transmission des connaissances locales et autochtones sur la biodiversité, particulièrement par le biais de l'éducation interculturelle, afin de garantir la continuité de la taxonomie, des savoirs et des savoir-faire locaux et autochtones.

Biodiversité et égalité entre les sexes

18. En raison de la répartition du travail en fonction des sexes, les hommes et les femmes, dans nombre de sociétés, possèdent des formes distinctes de connaissances sur la biodiversité. On reconnaît de plus en plus que les femmes détiennent des connaissances spécifiques sur la biodiversité et il existe de nombreux exemples de son utilisation durable par les femmes. Malgré cela, le rôle de celles-ci dans la gestion de la biodiversité et la prise de décision n'est souvent pas pris en compte.

19. Pour garantir la participation égale des femmes et des organisations féminines dans les processus de prise de décision liés à la biodiversité, la Conférence recommande :

- qu'une attention particulière soit accordée au rôle essentiel joué par les femmes dans les réponses aux défis de la biodiversité, notamment dans la formulation de politiques, stratégies et projets de conservation à tous les niveaux ;
- que le Plan d'action concernant l'égalité entre les sexes de la CDB soit mis en œuvre dans sa totalité ;
- que des mesures appropriées soient adoptées pour garantir l'intégration de l'égalité des sexes dans les actions, activités et initiatives menées dans le cadre de la CDB ;
- que les capacités nationales soient développées pour mieux faire comprendre l'importance d'inclure les questions d'égalité entre les sexes dans les initiatives sur la biodiversité ;
- que des mesures appropriées soient prises pour garantir que les bienfaits tirés de l'accès aux ressources de la biodiversité ainsi que de son utilisation soient distribués équitablement entre les femmes et les hommes.

Établissement des priorités en matière de conservation : renforcement des approches à l'échelle des sites

20. Un site est une zone, grande ou petite, qui peut être délimitée et préservée comme une unité. La sauvegarde de sites est une approche de conservation établie, efficace et adaptée à de nombreuses espèces. Bien que les sites doivent être considérés comme faisant partie des paysages (et donc connectés avec une zone tampon si nécessaire, et envisagés dans le cadre d'une approche écosystémique), la protection de sites spécifiques est un point de départ important.

21. Où se trouvent les sites de conservation les plus importants ? Les études montrent que la plupart des réseaux de zones protégées comportent de sérieuses failles. Même si de nombreux efforts ont été déployés pour établir les priorités à une grande échelle, celles-ci ne spécifient pas quels sites doivent être effectivement protégés. Cependant, les exercices d'établissement des priorités à l'échelle des sites, comme les zones clés de la biodiversité (ZCB), répondent directement à ce besoin.

22. Les ZCB sont désignées selon des critères cohérents, à l'échelle internationale, de vulnérabilité et d'irremplaçabilité, mais aussi selon un processus national faisant appel à diverses parties prenantes et s'appuyant fortement sur les savoirs locaux. Les ZCB exploitent les meilleures données disponibles, tout en anticipant l'amélioration future des bases de données et donc la nécessité d'affiner régulièrement les inventaires des ZCB. Des avancées récentes, réalisées par un ensemble d'organisations, ont amélioré la documentation sur les ZCB et élargi l'approche à davantage de taxons, ainsi qu'aux domaines marins et d'eau douce. Les sites abritant les dernières populations d'espèces fortement menacées constituent un sous-ensemble important des ZCB. Ceux-ci ont été identifiés par l'Alliance zéro extinction s'agissant de plusieurs groupes taxonomiques entièrement recensés sur la liste rouge de l'UICN.

23. Le processus des ZCB désigne les sites clés, mais ne spécifie pas la manière dont ils doivent être conservés (au moyen d'une zone protégée officielle ou d'une conservation fondée sur la communauté, par exemple), ni quelles ZCB en particulier sont considérées comme prioritaires. Les ZCB doivent être utilisées en parallèle et en complément d'autres approches, mais elles sont néanmoins un outil de conservation efficace. Elles guident directement l'élaboration des politiques, notamment les engagements dans le cadre d'accords internationaux, et sont les éléments fondateurs d'une planification systématique de la conservation. En raison de sa nature participative, le processus ZCB a prouvé son efficacité comme moyen de développer la capacité scientifique et institutionnelle et de promouvoir des partenariats efficaces entre les pouvoirs publics et la société civile, ainsi que comme base pour inciter les communautés locales à s'engager dans la conservation et la surveillance.

24. **La Conférence recommande ce qui suit :**

- **les objectifs de la CDB pour l'après-2010 devraient reconnaître la nécessité de préserver les sites les plus importants de la biodiversité, et non se contenter de fixer un pourcentage de surfaces terrestres et marines à protéger ;**
- **un moyen efficace de prévenir l'extinction de nouvelles espèces et de conserver les centres importants d'endémisme est de protéger les sites qui abritent les dernières populations d'espèces très menacées. Ceux-ci doivent être prioritaires dans les efforts de conservation ;**
- **les exercices de planification de zones protégées au plan national, sous-national et régional devraient englober les sites de biodiversité les plus importants (tels que les ZCB) en tant qu'éléments fondateurs essentiels ;**
- **les priorités de conservation à l'échelle des sites devraient être portées à la connaissance des mécanismes volontaires de normalisation et de certification visant à sauvegarder la biodiversité, et prises en compte par ces derniers ;**
- **il faudrait développer la coordination et le regroupement des approches ZCB existantes, notamment la fourniture d'informations sur les ZCB.**

Gestion de la biodiversité à l'échelle des paysages

25. Les paysages socioécologiques de production jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité et peuvent contribuer à optimiser les services écosystémiques et à améliorer le bien-être des êtres humains de manière durable. Une gestion associant la biodiversité à d'autres fonctions du paysage auxquelles la société accorde de l'importance - les services écosystémiques - est essentielle sur cette question.

26. Les recommandations sur la gestion de la biodiversité à l'échelle des paysages comprennent les actions suivantes :

- identifier les paysages socioécologiques de production pour optimiser les services écosystémiques et améliorer le bien-être des êtres humains de manière durable, par exemple dans le cadre de l'Initiative de Satoyama ;
- reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dans la conservation de la biodiversité et trouver des moyens de consigner et transmettre leurs connaissances pour qu'elles puissent être utilisées par les nouveaux venus, qui peuvent apporter à leur tour des connaissances, des compétences et des investissements importants pour une gestion adaptative ;
- dans des environnements biophysiques et sociaux en évolution, trouver des moyens de préserver les caractéristiques des paysages qui sont bénéfiques pour la biodiversité, soit en préservant les pratiques traditionnelles, soit par le biais de nouvelles approches ;
- reconnaître les pratiques, perceptions et valeurs de différents groupes de la population en ce qui concerne la biodiversité et d'autres fonctions des paysages dans la gestion et la valorisation de la biodiversité au niveau des paysages ;
- inventorier, préserver et mettre en valeur la biodiversité de l'environnement urbain, où réside aujourd'hui plus de 50 % de la population mondiale, de manière à favoriser l'enrichissante interaction entre l'homme et la nature si essentielle à son bien-être.

Biodiversité et développement

27. L'accès à la biodiversité est indispensable pour répondre aux besoins de base d'une grande partie des personnes les plus pauvres de la planète. C'est une forme d'assurance essentielle, ainsi que la fondation des économies locales, régionales et mondiales. Cependant, en comparant les avantages respectifs de la conservation et de l'extraction des ressources, on ne rend souvent que partiellement compte, en termes économiques, de tous les bienfaits, particulièrement les services écosystémiques non marchands, découlant de la biodiversité. Cela donne fréquemment lieu à des politiques qui, bien que visant à améliorer le quotidien des gens, ont en fait le résultat inverse. Si les riches peuvent souvent trouver des substituts aux services écosystémiques, les pauvres n'en ont souvent pas les moyens. Il est possible de remédier à ce déséquilibre par des modèles économiques, des mesures d'évaluation adaptées et des méthodes comptables transparentes qui calculent les avantages matériels et immatériels offerts par la biodiversité. Il est cependant important de reconnaître que les approches économiques ont aussi des limites et ne peuvent rendre compte de tous les avantages que procure la biodiversité.

28. Les recommandations de la Conférence soulignent notamment la nécessité :

- d'établir une comptabilité économique explicite de la valeur non marchande des biens et services afin de la prendre en compte dans les plans de développement durable ;
- de promouvoir et de mettre en œuvre, le cas échéant, des outils méthodologiques (comme ceux décrits dans le rapport *L'économie des écosystèmes et de la biodiversité*) qui peuvent faciliter une comptabilité économique complète d'autres scénarios d'utilisation de la biodiversité ;
- d'intégrer la biodiversité dans toutes les décisions concernant le développement, l'agriculture, la pêche, l'industrie, les affaires et les politiques à suivre ;

- **de mettre en œuvre des partenariats bénéfiques à tous les niveaux économiques, du niveau microéconomique au niveau mondial, et d'être inventif dans la récolte et l'utilisation des fonds.**

Communication, éducation et sensibilisation du public

29. Les scientifiques et les éducateurs contribuent tous à amener les divers acteurs à découvrir le monde qui les entoure, à l'explorer davantage, à se faire une opinion et à agir, pour obtenir des résultats qui seront partagés dans le monde entier.

30. **Étant donné cet intérêt commun, tous les acteurs du domaine de la biodiversité impliqués dans la communication, l'éducation et la sensibilisation du public devraient :**

- **dialoguer pour mieux comprendre comment ils pourraient soutenir leurs travaux respectifs et y contribuer ;**
- **mobiliser des personnalités influentes et des symboles de la biodiversité pour faire passer des messages sur la biodiversité au grand public ;**
- **profiter des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet, la radio et la télévision, pour promouvoir des réseaux explicites de communication et une interaction entre décideurs, parties prenantes et scientifiques ;**
- **créer des partenariats avec d'autres acteurs, notamment des organisations intergouvernementales, des gouvernements, des établissements d'enseignement et de recherche, des organisations de la société civile, des communautés autochtones et locales et le secteur privé ;**
- **repérer des projets de démonstration illustrant les bonnes pratiques et adaptés pour renforcer et développer à plus grande échelle des mécanismes explicites de partage de l'information à des échelles comparables ou entre des échelles différentes ;**
- **travailler dans le cadre de structures existantes, notamment la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) ;**
- **reconnaître la science citoyenne comme un outil important, mais souvent insuffisamment financé, de communication, d'éducation et de sensibilisation du public dans le domaine de la biodiversité.**

E. Perspectives futures

31. Il est nécessaire de souligner à l'attention des décideurs et des parties prenantes toute l'importance de la biodiversité, particulièrement le rôle qu'elle joue dans le fonctionnement des écosystèmes et l'entretien des services écosystémiques, en permettant à la société de s'adapter au changement climatique, en soutenant la sécurité alimentaire et la santé et en ajoutant de la valeur à l'économie mondiale.

32. L'intégration des préoccupations relatives à la biodiversité dans les stratégies politiques, les plans d'action et les mesures de mise en œuvre requiert des mécanismes assurant la diffusion d'informations exactes, fiables et ciblées à l'appui de ces politiques.

33. Les recommandations en matière de science de la biodiversité doivent être élaborées en étroite collaboration avec les autres parties prenantes et les experts en politique pour que le public et les décideurs aient conscience de la diversité des options possibles, de leurs résultats probables et des interventions spécifiques permettant de les concrétiser.

34. Il est nécessaire d'utiliser de manière plus systématique les outils existants permettant de transmettre les connaissances relatives à la biodiversité sous des formes accessibles et utilisables par les décideurs, comme les indicateurs, les modèles, les scénarios, les techniques d'évaluation économique et les cartes, ainsi que de sensibiliser les décideurs à l'utilité et aux limites de ces outils.

35. À ce propos, l'ensemble des participants a exprimé son soutien à un mécanisme efficace liant la science de la biodiversité et les politiques, comme celui envisagé dans le cadre du processus intergouvernemental et multipartite concernant une Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

36. Des mécanismes de financement améliorés et élargis sont essentiels, notamment pour le financement de la recherche sur la biodiversité, de la conservation et de la science citoyenne. Le financement devrait prendre en compte les questions liées à l'échelle. Les mécanismes de financement doivent avoir une relation clairement définie avec une IPBES à venir et y participer de manière adaptée.